

CONTRAT DE SCOLARISATION

Entre l'établissement Catholique d'enseignement désigné ci-dessus et,
le représentant légal de l'élève :

Madame..... Adresse.....
.....
Monsieur..... Adresse.....
.....

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet :

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant.....
.....sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de notre établissement
catholique, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'école **Notre Dame** s'engage à scolariser l'enfant..... en classe de
.....pour l'année scolaire **2016/2017**. L'école s'engage également à assurer
une prestation de restauration, de garderie selon les choix définis par le(s) parent(s), sous
réserve de l'application de sanctions prévues par le règlement intérieur de l'établissement.

Article 3 - Obligations des parents:

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant.....en classe de.....
pour l'année scolaire **2016/2017**. Le(s) parent(s) reconnaissent avoir pris connaissance du
projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier, y adhérer et mettre tout
en œuvre afin de le respecter. Les familles doivent nous informer rapidement de tout
changement de situation familiale. Le(s) parent(s) reconnaissent avoir pris connaissance
du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école **Notre Dame** et s'engagent à en
assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier.

Article 4 - Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend : la contribution familiale, les prestations para
scolaires et les adhésions volontaires aux associations tiers dont le détail de paiement
figurent dans le règlement financier.

Article 5 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une
facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 6 - Durée et résiliation du contrat :

Le présent contrat est renouvelé par tacite reconduction d'année en année.

6-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire. En cas d'abandon de la scolarité sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) restent redevables envers l'école d'une **indemnisation de résiliation**, d'un montant d'une mensualité. Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dues dans tous les cas. Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement ou tout autre motif légitime accepté par l'établissement.

6-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin. La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé. L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

Article 7 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Certaines données peuvent être transmises, à leur demande, à l'Inspection Académique et Rectorat, ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Article 8 - Arbitrage :

Pour toute divergence d'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'Etablissement (directeur diocésain).

A, le

Signature du chef d'établissement

Signature du (des) parent(s)

(Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »)